



## URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE

À : TOUS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

De : Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang (CNUGRS)\*

Objet : AVERTISSEMENT DE PHASE VERTE

### Avertissement sur l'état des réserves nationales

Date et heure d'émission	2023-09-28 15 h (HNE)
Phase	AVERTISSEMENT DE PHASE VERTE (prolongation)
Produit(s)	Culots globulaires des groupes O (Rh positif et négatif) et A (Rh positif)
Contexte	<p>L'avertissement de phase verte émis le 16 juin 2023 reste en vigueur pour les culots globulaires du groupe O (Rh positif et négatif).</p> <p>Depuis aujourd'hui, l'avertissement de phase verte est étendu aux culots globulaires A (Rh positif).</p> <p>Il pourrait y avoir des retards ou des réductions de commandes pour les composants visés par le présent avertissement. Les hôpitaux qui ont du mal à obtenir leurs commandes doivent en informer leur comité provincial d'urgence pour la gestion du sang et lui indiquer s'il y a un risque élevé que les problèmes de commandes aient un impact sur les patients. Les comités provinciaux d'urgence pour la gestion du sang doivent, quant à eux, être prêts à prévenir les hôpitaux de tout retard ou de toute réduction de commandes et à identifier les hôpitaux qui seraient le moins impactés par des réductions de commande, le cas échéant.</p> <p>D'ici le week-end, les hôpitaux doivent avoir établi les seuils qui indiqueront la nécessité de soumettre des commandes prioritaires (STAT) pour maintenir les services cliniques. Ils doivent également respecter les niveaux définis pour la phase verte pour leurs réserves afin de permettre un accès à tous aux composants.</p>
Conséquences sur les hôpitaux	<p><b>Actions requises</b></p> <p>En attendant que les réserves de culots globulaires du groupe O soient complètement reconstituées, il est recommandé aux hôpitaux de continuer à suivre les meilleures pratiques pour une utilisation adéquate.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les culots globulaires O-, le CNUGRS recommande les meilleures pratiques décrites dans son document du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins intitulé <a href="#">Gestion et utilisation des réserves de culots globulaires du groupe O RhD négatif</a>.</li> <li>• Le CNUGRS recommande d'appliquer les bonnes pratiques suivantes pour les <b>culots globulaires de tous les groupes sanguins</b>, dont le respect des principes de gestion du sang énoncés dans les <a href="#">critères de référence pour les transfusions de culots globulaires de Choisir avec soin</a>.</li> </ul> <p>Le CNUGRS recommande également ce qui suit :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les parties concernées à la grandeur du pays doivent continuer à surveiller étroitement leurs réserves et travailler avec leur comité provincial d'urgence pour la gestion du sang afin de réduire leurs réserves lorsque c'est possible pour éviter de nouvelles restrictions de commandes.</li> <li>• Les comités provinciaux d'urgence pour la gestion du sang doivent être prêts à aider le CNUGRS à identifier les hôpitaux qui seraient le moins impactés par des retards ou des réductions de leurs commandes.</li> <li>• Les hôpitaux doivent continuer de communiquer le niveau de leurs réserves de culots globulaires du groupe O, tous les jours, avant midi (HNE), en utilisant le portail consacré aux hôpitaux (<a href="https://myhospital.blood.ca">https://myhospital.blood.ca</a>) ou selon la procédure habituelle de votre province (Colombie-Britannique et Manitoba). L'absence de ces rapports pourrait entraîner des réductions de commandes inéquitables.</li> <li>• Les hôpitaux doivent indiquer s'ils sont capables de recevoir des culots globulaires provenant d'Héma-Québec et, le cas échéant, mettre à jour leurs processus et leurs systèmes afin de pouvoir le faire.</li> </ul> <p><i>Indice des livraisons</i></p> <p>Le CNUGRS recommande de réduire l'indice des livraisons des culots globulaires à 15 pour le groupe O- et à 10 pour le groupe O+. Ces niveaux cibles, qui s'appliquent uniquement aux provinces (pas aux territoires), seront utilisés par les comités provinciaux d'urgence pour la gestion du sang afin de déterminer une répartition équitable des réserves des hôpitaux dans leur région et ainsi éviter des restrictions inéquitables.</p> <p>Il est certain qu'au sein même d'une province, tous les établissements ne pourront pas réduire leurs réserves, car tous n'ont pas la même réalité en ce qui concerne la taille de l'établissement, sa proximité, les programmes en place et les réductions déjà apportées à leurs niveaux cibles. Il est recommandé de confirmer les mesures à prendre avec votre comité provincial d'urgence pour la gestion du sang.</p> <p>Si vous ne savez pas quelles mesures prendre, veuillez contacter votre comité provincial d'urgence pour la gestion du sang, votre comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang ou votre agent(e) de liaison. Les cibles fixées ne devraient pas avoir de répercussions sur la livraison de composants sanguins destinés aux soins cliniques, mais si c'était le cas, n'hésitez pas à en aviser votre comité provincial d'urgence pour la gestion du sang afin qu'il puisse avertir le CNUGRS de la situation.</p>
<p><b>Complément d'information</b></p>	<p>Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. votre représentant(e) au Comité provincial d'urgence pour la gestion du sang;</li> <li>2. votre représentant(e) au comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang;</li> <li>3. votre agent(e) de liaison de la Société canadienne du sang.</li> </ol>

\* Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang est constitué de représentants du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins et du Comité de liaison provincial-territorial ainsi que de membres clés du personnel de la Société canadienne du sang. Il formule des recommandations et conseille les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les hôpitaux et les autorités régionales de la santé, de même que la Société canadienne du sang, pour favoriser une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada.

Pour en savoir plus sur le Plan national de gestion en cas de pénuries de composants sanguins labiles, consultez le site suivant : [Pénurie de sang | Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins \(CCN\) \(nacblood.ca/fr\)](https://www.nacblood.ca/fr).

Si vous souhaitez obtenir le présent document dans un format accessible, communiquez avec l'agent(e) de liaison de la Société canadienne du sang de votre région.